



# Les décisions du Bureau en bref

24 Novembre 2016

## Parc naturel régional du Pilat 24 novembre 2016

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

### DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS NOTAMMENT DE L'UNION EUROPÉENNE ET DE LA RÉGION À DÉPOSER :

- Sous maîtrise d'ouvrage du Parc : Achèvement et valorisation des diagnostics d'exploitation/création de références sur les systèmes herbagers du Pilat avec le maintien d'un poste de chargé de mission en agro-écologie à 80 % pendant un an.

A ce jour 5 900 ha de terres sont gérées selon les principes de l'agro-écologie ou en agriculture biologique, ce qui représente 23 % de la Surface Agricole Utile du Pilat. Plus d'une centaine d'exploitation sont engagées en agro-écologie, il s'agit de poursuivre le travail engagé avec tout ou partie de ces exploitations pour identifier leurs marges de progression en matière de performances économique, environnementale et sociale et envisager des solutions pour permettre une progression. Des actions collectives ont déjà été menées et seront poursuivies s'agissant notamment de l'optimisation de la gestion des prairies permanentes dans les systèmes d'élevage.

- Sous maîtrise d'ouvrage communale : Réalisation d'une cartographie des enjeux agricoles sur la commune de Saint Romain en Gal pour mieux prendre en compte la place de l'agriculture dans l'occupation et l'activité économique de son territoire, en amont de la révision de son PLU.
- Sous maîtrise d'ouvrage de la Fondation Terres de Liens : Acquisition de la ferme de la Fournachère sur la commune des Haies.

La ferme de la Fournachère est un bel ensemble bâti avec 50 ha de prairies. C'est une ferme familiale depuis le XIXe siècle dont les exploitants actuels sont proches de la retraite et n'ont pas de repreneurs au sein de leur famille. La zone est soumise à une forte pression foncière. Depuis 2011, un couple de bergers a construit un projet d'installation. Celle-ci ne peut se faire et l'exploitation être viable que si les nouveaux installés n'ont pas à supporter l'achat des terres et du bâti. Pour cela, le couple a fait appel à Terre de liens (mouvement d'envergure nationale qui mobilise de l'épargne solidaire pour permettre l'installation d'agriculteurs en agriculture biologique) afin que cette structure acquière la ferme et ensuite la leur loue.

Il s'agit d'un des plus gros projets portés par Terre de Liens en France. Le montant assez élevé de l'acquisition s'explique par la présence de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments. Par ailleurs, l'acquisition porte aussi sur la maison d'habitation. Dans le cadre de ce projet, une ferme pédagogique sera installée.

### PROGRAMME D'ÉDUCATION AU TERRITOIRE 2016-2017 :

Après un lancement des propositions début septembre, 74 classes se sont inscrites au programme d'éducation au territoire proposé par le Parc du Pilat.

Le groupe de travail Éducation au territoire s'est réuni le 24 novembre pour étudier les dossiers et faire des propositions de sélection au Bureau du Parc. Quarante-six dossiers ont été sélectionnés et 9 dossiers restent à compléter.

Le nombre de classes ayant déposé un dossier est en diminution. Cela est sans doute dû au lancement du programme plus tardif que d'habitude.

## CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT, SAINT ETIENNE TOURISME ET LA MAISON DU TOURISME :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet stratégique de développement touristique de la destination Pilat, un rapprochement a été opéré entre d'une part le Parc du Pilat et Saint-Etienne Métropole et d'autre part, leurs organes opérationnels respectifs dans le domaine touristique, à savoir la Maison du Tourisme du Pilat et Saint Etienne Tourisme et Congrès.

Ces échanges ont abouti à la proposition d'une convention organisée autour de 3 axes de collaboration :

- les modalités de présentation réciproque dans les supports de communication des partenaires ;
- les modalités d'organisation des relations aux professionnels des territoires « Pilat » et Métropole ;
- le lancement de projets communs entre les parties engagées.

Le projet d'organiser le Congrès des Parcs à Saint Etienne en 2018 figure dans cette convention. Le thème serait le lien Ville-Campagne. La Fédération des Parcs à qui Michèle PEREZ a fait part de la candidature conjointe du Parc du Pilat et de Saint-Etienne-Métropole pour l'organisation du Congrès en 2018 donnera sa réponse en juin 2017.

## PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES 4 VERSANTS POUR LE JOURNAL « LA PIE DU PILAT » :

Il a été décidé d'accorder un soutien financier à l'association les 4 versants pour le journal la Pie du Pilat en reconduisant l'achat d'abonnements pour les élus et invités du Comité syndical soit environ 100 abonnements à 17 € (soit 1 700 €),

Le Parc se propose d'étudier la possibilité d'une aide en investissement au travers de la Convention d'objectifs avec la Région et d'assurer le mentorat du Parc dans le cadre du partenariat que pourrait conclure l'association avec HelloAsso.

En fonction du montant du soutien financier obtenu dans le cadre de l'appel à projet Ecocitoyens en Auvergne-Rhône-Alpes auquel le Parc a candidaté, et sous réserve de l'accord de la Région, une subvention régionale en fonctionnement d'un montant inférieur ou au mieux égal à 3 700 € pourrait alors être accordée à l'association les 4 versants dans le cadre de la convention d'objectifs précitée.

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET L'ASSOCIATION IPAMAC SUR L'ITINÉRANCE DANS LE MASSIF CENTRAL :

Un projet dédié aux nouvelles formes et nouveaux parcours d'itinérance dans le Massif central pour la période juillet 2016-décembre 2018 est porté par l'association IPAMAC. Ce projet sur l'itinérance permettra d'initier une démarche prospective afin d'identifier de nouvelles formes d'itinérance à 20 ans pour mettre en lumière le Massif Central comme un territoire dynamique et adapté à tous. Il permettra également d'identifier de nouveaux itinéraires et d'évaluer les grands itinéraires existants du Massif au regard des attentes des clientèles itinérantes de demain.

Parallèlement, des expérimentations seront conduites afin de tester concrètement des pratiques innovantes sur des itinéraires traversant des Parcs du réseau IPAMAC. C'est dans ce cadre qu'une expérimentation liée au trail running est conduite actuellement sur le GR7 et qui concerne 4 Parcs (Parcs naturels régionaux du Pilat, des Monts d'Ardèche et du Haut Languedoc et Parc National des Cévennes).



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)